ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 11899

Texte de la question

Ayant ete interpelle par une habitante de sa circonscription, M Pierre Esteve appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur les modalites de remboursement des porteurs francais de titres russes. Il semblerait que les Sovietiques n'aient jamais completement ete hostiles a des negociations, preuve en est l'accord du 15 juillet 1986 signe entre les Gouvernements britannique et sovietique portant sur une indemnite partielle des porteurs britanniques de titres russes. Il constitue en effet un precedent et une reconnaissance de facto des dettes tsaristes par l'actuel gouvernement sovietique. Afin de repondre a l'attente de ces personnes qui sont encore en nombre assez important sur notre territoire, il aimerait savoir si des mesures positives ont ete prises et, sinon, il souhaiterait qu'on lui precise si le Gouvernement francais envisage d'entamer des negociations avec le Gouvernement sovietique a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le probleme de l'indemnisation des porteurs de titres russes anterieurement a la revolution. La signature de l'accord intervenu le 15 aout 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union sovietique a constitue un fait nouveau, signe d'une approche sovietique plus pragmatique. Les autorites sovietiques se refusaient, en effet, jusqu'ici, a reconnaitre les dettes contractees par le regime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes presentees a ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-sovietique est beaucoup plus difficile que celle des arrieres britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte different. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une maniere constante, les interets de nos compatriotes et n'a cesse de demander aux Sovietiques l'ouverture de negociations. Nous venons de rappeler aux autorites sovietiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs francais. La volonte d'approfondir et de developper les echanges et la cooperation franco-sovietique qui existe et s'exprime de part et d'autre conduit tout naturellement a ce que ce dossier puisse a nouveau etre evoque dans les instances bilaterales appropriees. La France continuera donc a saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse etre trouvee a ce contentieux.

Données clés

Auteur : M. Esteve Pierre
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11899
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE11899

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1844